

Département
Haute-Loire

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 17 Février 2023

Date d'envoi de la convocation : 10 Février 2023

Conseillers en exercice : 33

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :

Présents ou représentés : 18

Délibération n°: 202302-09

Pouvoirs : 2

Excusés : 12

Objet : Demande de subvention à la Région AURA pour la réalisation des actions inscrites dans le Contrat Vert et Bleu « Grand Pilat »

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 17 février 2023 à 17H30, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul – PALHIÈRE Jean-Louis – BEAUMEL Jean-Paul – BAY Jérôme - FILERE Michel – VALANTIN Christelle
Communauté de Communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien – BOMPIUS Yves
Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard – DURIEUX Pierre
Communauté de Communes du Haut-Lignon : /
Communauté de Communes des Sucs : DEFOUR André
Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe – CHORLIET Christian
Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe
Communauté de communes Cayres Pradelles : CATHONNET Philippe
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles
Communauté de Communes des Monts du Pilat : /
Communauté de communes Ambert Livarfois : /
Loire Forez Agglomération : /
Communauté de communes Val'Eyrieux : /

Avait donné pouvoir :

Communauté de communes du Haut Lignon : BROUSSARD Olivier (pouvoir donné à SOUVIGNET Bernard)

Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONCHER Jean Pierre (pouvoir donné à MONTAGNON Jean Philippe)

Secrétaire de séance : VALANTIN Christelle

Le Contrat Vert et Bleu (CVB) Grand Pilat est entré en phase de mise en œuvre dans le milieu de l'année 2019.

Par délibération en date du 18 juillet 2019, le Conseil Syndical du SICALA a validé le fait que l'EPAGE soit maître d'ouvrage d'actions en lien avec les Contrats Territoriaux Lignon du Velay (pour la masse d'eau de la Dunière) et Loire et Affluents Vellaves (pour la masse d'eau de la Semène).

Ce CVB adopté par la Région AURA le 28 juin 2019 permet d'apporter 1 573 158 € d'aides régionales sur 5 ans afin de compléter les plans de financement des actions portés par l'EPAGE, actions inscrites dans le cadre du « volet travaux » (TRA) correspondant à la « réalisation de travaux de restauration, de préservation et de valorisation des continuités écologiques (aménagement/suppression de seuils, réalisation de passages à faune, restauration et création de mares et de zones humides, plantation de haies, amélioration de la trame forestière, restauration de la TVB en zone urbanisée, rénovation de l'éclairage public...) »

À ce titre, il convient de déposer les demandes de subvention pour les actions suivantes :

- réalisation de travaux, de mesures de restauration ou de maintien de la connectivité aquatique sur les bassins versants de la Semène et de la Dunière – tranche 3 (action TRA 1.3.2 A) :
 - * 30 % d'aide régionale, soit **40 452,00 €** pour une dépense totale d'investissement de 134 840,00 € ;
 - * 25,32 % d'aide régionale, soit **13 139,47 €** pour une dépense totale de fonctionnement de 51 887,84 €.

- préservation ou restauration des milieux humides fonctionnels – tranche 3 (action TRA 1.3.1 A) :
 - * 30 % d'aide régionale, soit **33 846,75 €** pour une dépense totale d'investissement de 112 822,50 € ;
 - * 20 % d'aide régionale, soit **8 440,94 €** pour une dépense totale de fonctionnement de 28 136,48 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- DECIDE de demander les aides inscrites au contrat vert et bleu Grand Pilat, auprès du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

- AUTORISE le Président à signer les documents s'y rapportant.

Fait le 17 Février 2023 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de séance

Christelle VALANTIN



Le Président de l'EPAGE Loire Lignon

Jean-Paul BRINGEROIRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État